

## Compte-rendu du conseil Ecole Doctorale SPIM 23/10/2023

**Le lundi 23 octobre 2023 de 09h00 à 12h45**

*Institut FEMTO-ST  
Bâtiment TEMIS Sciences  
15 B, avenue des Montboucons  
Salle 8 RDC  
25000 Besançon*

PARTICIPANTS	
NOM	QUALITÉ
Thérèse LEBLOIS	Directrice ED SPIM
Laurent LARGER	Directeur FEMTO-ST
Najib KACEM	Représentant DMA FEMTO-ST (en visio)
Julien HENRIET	Représentant DISC FEMTO-ST
Patrick MARQUIE	Directeur Adjoint ED SPIM
Sidi-Mohammed SENOUCI	Directeur DRIVE UB (en visio)
Cécile LANGLADE	Représentante ICB UTBM
Sébastien EUPHRASIE	Représentant MN2S FEMTO-ST
Alika ROSSETTI	Secrétaire ED SPIM Besançon (UFC)
Serge GALLIOU	Représentant TF FEMTO-ST
Philippe BAUCOUR	Représentant ENERGIE FEMTO-ST
Hermès MC GRIFF	Représentant doctorants UB (en visio)
Nader MBAREK	Représentant LIB UB
Maxime JACQUOT	Directeur FEMTO-ST/OPTIQUE
Yannick BENEZETH	Représentant IMVIA UB (en visio)
Stéphane GALLAND	Représentant CIAD (en visio)
Guillaume LAURENT	Représentant AS2M FEMTO-ST
Vincent HILAIRE	Vice-président recherche UTBM (en visio)
Mathias HECKELE	Représentant international KIT (en visio)
Valérie FAUVEZ	Représentante BIATSS FEMTO-ST
Camille SCHAEFFER	Secrétaire ED SPIM Belfort (UTBM) (en visio)
Christian GENTIL	Directeur Adjoint LIB UB
Olivier LALIGANT	Remplaçant directrice IMVIA UB (en visio)
Amir HAJJAM EL HASSANI	Représentant NIT (en visio)

**Excusés :**

Aflah ELOUNEG, Céline DAUBIGNEY, Ria TALUKDER, Shutong LAI, Mathieu ROSSE, Stephan SIMON, Théo KZIAZYK, Christophe VARNIER, Pierre-Cyrille HEAM, Xavier ROIZARD, Mathieu ROSSE, Loïc BRAUN.

## **I. POINT REINSCRIPTIONS 2023/2024**

Cf PPT pour le détail (tableaux)

Il s'agit là d'un premier bilan partiel car les inscriptions sont toujours en cours. Un second bilan sera fait au prochain conseil.

Les chiffres sont plus bas qu'en 2022/2023 :

- Une première explication est que la réunion du conseil est avancée d'un mois par rapport à l'an dernier.
  - De nombreux CSI ne sont pas encore finalisés à la date du conseil, ce qui empêche les doctorants concernés de se réinscrire.
  - il y a de grosses difficultés à recruter cette année. Le marché de l'emploi est très attractif pour les jeunes qui sortent de master ou d'école d'ingénieur en ce moment. En conséquence, la qualité des dossiers reçus est assez médiocre et nous avons eu très peu de candidatures. Le bureau de l'ED a refusé beaucoup de candidatures pour assurer un recrutement de qualité. Certaines thèses ne sont pas encore pourvues au 23 octobre.
- Les autorisations ZRR sont compliquées et tardent. Cela a pour conséquence le choix des candidats de partir vers d'autres thèses.

En ce qui concerne les soutenances : comme pour les inscriptions, les chiffres vont changer dans les semaines à venir.

Abandons : il y en a peu à la date du conseil mais cela va changer d'ici la fin de période des inscriptions car les dossiers difficiles sont en cours de traitement.

## **II. BILAN SUR LES COMITES DE SUIVI INDIVIDUELS DE THESE (CSI)**

Il y a eu quelques rapports indiquant un avis réservé avec une nouvelle réunion du comité à 3/6 mois : un nouveau point prévu pour voir si les conseils prodigués par le comité ont été suivis et si les problématiques soulevées ont été traitées, sont résolues ou en cours de résolution.

D'autres CSI ont été effectués en octobre et sont prévus sur la première quinzaine de novembre : cela concerne les doctorants qui devaient soutenir avant le 31/12 mais dont le manuscrit n'est pas finalisé dans les temps donc prolongation. Certains doctorants ayant commencé en mai ou juin 2023 ont eu leur réunion CSI en octobre. Nous notons beaucoup de réunions en visio en particulier pour les membres internes lors des CSI par rapport au modèle précédent. Il faut réfléchir comment améliorer la logistique dès début 2024.

Cécile LANGLADE déclare que le nouveau système étant mis en place, il faudrait pouvoir s'organiser dès maintenant pour les CSI 2024. Il est tout à fait possible d'anticiper pour Thérèse LEBLOIS.

Maxime JACQUOT est favorable à la visio. Philippe BAUCOUR pense que le membre interne doit être en présentiel. Certains doctorants (cas particuliers) ne sont pas en France et ne pourront pas faire le CSI en présentiel. Thérèse LEBLOIS qui est favorable aussi au présentiel propose de recentrer géographiquement l'attribution des membres internes.

75 personnes ont été mobilisées pour ces CSI, sur 400 chercheurs mobilisables. Environ 2 à 3 chercheurs par labo mobilisés. Pour 2024, il est prévu une rotation entre les membres internes, afin que les personnes mobilisées ne soient pas toujours les mêmes.

Thérèse LEBLOIS rappelle le circuit signature : le membre interne et le membre externe signent le rapport, puis le rapport doit être transmis à l'ED pour validation de la direction. Ensuite la gestionnaire de site renvoie le rapport aux encadrants et aux doctorants pour signature avant dépôt sur ADUM par le doctorant.

Sébastien EUPHRASIE souligne le fait que rapport en français, pour les doctorants non francophones, peut poser des difficultés. Il faudra préciser dans la procédure CSI que le rapport devra être en français et en anglais quand le doctorant n'est pas francophone.

Attention : certains CSI ne permettent pas de soulever des problèmes qui existent. Certains doctorants ont peur de parler en cas de problème, et parfois le choix du membre interne et/ou du membre externe ne donne pas confiance au doctorant pour parler (les collègues se connaissent). Laurent LARGER précise que la procédure peut indiquer que le doctorant a le droit de contacter le membre interne qui lui est attribué ou le directeur de l'ED. Ce point sera clairement indiqué dans le questionnaire doctorant.

La logistique des CSI est très lourde pour l'ED en particulier au niveau des secrétariats des différents sites car beaucoup de rapports transitent par mails. Les membres du conseil ont d'ailleurs demandé que soit indiqué sur le formulaire de rapport CSI à quelle gestionnaire transmettre le rapport suivant le site. A terme, il faudrait que le dépôt du rapport CSI puisse être fait sur ADUM. Cela éviterait des erreurs dans le circuit de transmission. Il faut aussi relancer l'UFC pour la mise en place d'un CLOUD de dépôt des rapports pour limiter les mails.

### **III. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET VOTE DU CONSEIL DE L'ED**

Il y a plusieurs points à préciser ou modifier dans le règlement intérieur de l'ED :

- Il faut rappeler la mise à jour obligatoire de la convention individuelle de formation chaque année. Cela a été demandé par le comité HCERES.
- Si le doctorant est salarié, il est considéré comme étant en temps partiel, il pourra faire sa thèse en 6 ans maximum. Patrick MARQUIE et Thérèse LEBLOIS précisent

que les doctorants salariés ne souhaitent pas la VAE (ou formation continue) car la procédure est trop complexe et c'est trop onéreux.

- CSI : réinscription liée au CSI favorable. Un nouveau paragraphe concernant l'organisation des CSI, leur composition a été proposé aux membres du conseil. Il est à synthétiser pour le rendre plus clair pour les doctorants.

- Le financement minimum est à revoir car il est actuellement en-dessous du SMIC. Un doctorant ne peut pas vivre correctement avec 1200€ par mois. Le doctorant dont la candidature est validée par l'ED doit être en mesure de subvenir à ses besoins avec son financement. Proposition de TL : relever à 1400 €, ou bien indiquer que le financement doit être au moins égal au SMIC en vigueur au moment de l'inscription. C'est cette dernière solution qui sera inscrite au RI.

Les membres du conseil de l'ED vont relire le règlement intérieur modifié et faire remonter leurs remarques pour le prochain conseil de l'ED

#### **IV. POINT D'INFORMATION**

Voir PPT

#### **V. PRESENTATION DES CANDIDATS A LA DIRECTION DE L'ED SPIM ( à partir de 10h15)**

##### **1) Gaël CHEVALLIER**

Professeur UFC/ UFR-ST en 60<sup>ème</sup> section - Institut FEMTO-ST/ département de mécanique appliquée DMA

Professeur agrégé entre 2001 et 2011

Maître de conférences à l'Institut supérieur de mécanique de Paris en 2011

HDR de l'UPMC en 2012

Professeur à l'UFC depuis 2014

##### **2) Fabrice STHAL**

Professeur ENSMM en 63<sup>ème</sup> section – Institut FEMTO-ST / département temps-fréquence

Maître de conférences l'ENSMM en 1995

HDR de l'UFC en 2004

Professeur à l'ENSMM depuis 2009

A l'issu des présentations, questions et discussions, le conseil de l'ED doit donner un avis sur les candidatures qui sont proposées. Cet avis est ensuite envoyé dans les instances CAC puis CA de l'UBFC. Parmi les 24 membres présents au conseil, 16 membres avaient droit de vote. 7 membres votants étaient en visio lors du conseil. 4

membres étaient des représentants co-optés pour ce conseil. 3 membres votant n'étaient jamais venus à une séance du conseil auparavant.

Les membres du conseil de l'ED ont écouté les candidats séparément pendant 45 minutes chacun. Les deux candidats ont présenté leur parcours et ont exposé leur projet pour l'ED durant environ 15 minutes. Puis les membres du conseil de l'ED ont posé des questions durant 30 minutes aux candidats. Les questions posées ont été directement liées à leurs présentations qui ont été très différentes, l'une plus à l'échelle de la stratégie à l'échelle de l'ESR que l'autre. Elles n'ont pas été complètement centrées sur le rôle, l'organisation et les missions de la direction de l'ED.

Les échanges entre les membres du conseil qui ont suivi les séances de présentations et de questions ont mis en évidence que les candidats souhaitaient vraiment s'impliquer dans la direction de l'ED mais que leur connaissance de l'ED et/ou de l'environnement institutionnel était partielle. Il est à noter qu'aucun des deux candidats n'est ou n'a été impliqué dans l'ED (ni dans le conseil, ni dans le bureau, ni dans les groupes de travail initiés par l'ED, ni en tant que membre interne mandaté par l'ED lors des CSI).

Les membres du conseil ont ensuite échangé entre eux durant 30 minutes. Les questions posées et les débats avec les candidats ayant été très différents, cela a rendu compliqué les décisions de vote.

Le vote a eu lieu par voie électronique après le conseil.

Les résultats sont les suivants :

- 7 votes pour Fabrice Sthal
- 6 votes pour Gaël Chevallier
- 2 votes blancs
- 1 vote non exprimé

Le vote montre une très faible différence de voix entre les deux candidats. Avec deux votes blancs, les résultats ne laissent pas apparaître une majorité par rapport au nombre de votants.